



RAPPORT FINANCIER ADA - 2009

(cf. tableau récapitulatif p.3)

1. Les grandes lignes du « réalisé 2009 » de l'ADA

Du point de vue financier, l'ADA fut confrontée à deux principales difficultés en 2009. Il s'est agit, d'une part de disposer des ressources suffisantes pour faire face à l'augmentation des dépenses, d'autre part de jongler avec une situation de trésorerie toujours précaire. Finalement, après 2 années déficitaires, l'exercice 2009 se solde sur un léger excédent : + 652 €.

1.1 A propos de l'augmentation des charges en 2009 : + 60%

Cette croissance des charges a plusieurs causes.

Il en va bien sûr de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile primo-arrivants en Isère (du fait tout à la fois de la « politique de régionalisation » instituée en Rhône-Alpes en avril 2009 et de l'augmentation générale de la demande d'asile en France), mais aussi :

1) du changement des origines des demandeurs d'asile (davantage de personnes en provenance des Balkans et du Caucase, avec pour conséquences pour l'ADA : + 78% de frais de traduction, ainsi qu'une distribution d'aides exceptionnelles accrue pour certaines familles nombreuses) ;

2) du durcissement de la politique d'asile (plus de demandeurs d'asile mis en « procédure prioritaires » ; plus de « demandes de réexamens » ; manque de places en CADA, etc.) facilement mesurable par l'indicateur « frais de transports » combinant l'achat des billets SNCF pour l'OFPRA et la CNDA (augmentation du coût du billet SNCF et moins de possibilités d'achat de billets à tarif réduit) et les « aides pour transport » depuis les centres d'hébergement d'urgence.

Cette croissance est également due à la volonté du Conseil d'administration de l'ADA de rémunérer à un plus juste niveau son « chargé de mission », dont la rémunération nette reste néanmoins encore très faible (de l'ordre de 700€ par mois pour un 4/5 de temps en 2009). Cette augmentation sera poursuivie en 2010.

1.2 A propos de l'augmentation des ressources en 2009 : x 2,4

Compte tenu de cette progression des charges, et dès lors que les réserves de l'association étaient pratiquement épuisées, un gros effort a été fait en 2009 pour que l'ADA reçoive les fonds, publics et privés, nécessaires au bon déroulement de son activité. Cet appel a été globalement entendu par les financeurs, et nous les en remercions. Les ressources de l'ADA furent de 2 ordres :

- les subventions publiques (24000€) en provenance de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère et de la Ville de Grenoble. Ces subventions ont triplées par rapport à 2008.

- les apports d'origine privée (20587€), constitués des adhésions (x 2,4), des dons personnels (x 7,5) et des apports de la part des « associations amies » (caritatives ou militantes) : + 56%.

Le financement de l'ADA fut de la sorte constitué pour 54% de subventions publics et 46% d'apports de nature privée.

1.3 A propos des échanges non financiers de l'ADA en 2009

Au-delà des données financières notées ci-dessus, le compte de résultat final de l'ADA se doit de tenir compte – tant en charges (classe 86), qu'en produits (classe 87) – de la mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Grenoble de locaux à la Maison des Associations (comptés pour 1360€ sur

l'année) et de la valorisation du travail de ses bénévoles pour 33282€ (présence moyenne de 23 bénévoles, à raison de 15h de travail par mois pendant 11 mois, valorisée au taux moyen du SMIC horaire brut de l'année : 8,77€)

2. Les contraintes et les objectifs du « budget 2010 » de l'ADA

En bref : une augmentation des charges encore importante qui ne sera couverte qu'en majorant de manière significative, tant les demandes de subventions publiques, que les différents apports en provenance des adhérents, des donateurs et des associations amies. Dans cette perspective le financement de l'ADA comprendrait 60% de subventions publiques et 40% de ressources privées.

2.1 A propos de l'augmentation budgétée des charges en 2010

L'augmentation des charges budgétées pour 2010 est estimée à + 25% par rapport à 2009. Cette prévision se cale d'une part sur l'hypothèse du maintien de la croissance du nombre de demandeurs d'asile en Isère (de l'ordre de 15%), mais aussi de la tendance maintenue de la hausse des coûts de traduction, de transports, et des aides distribuées ; d'autre part sur la nécessité de poursuivre la revalorisation du salaire (encore faible) du « permanent » de l'association.

Selon ce scénario, les divers achats de prestations, soit 26800€ (qui représentent 49% du total des charges 2010), augmenteront de 17% par rapport à 2009 (+ 23% pour les traductions ; + 14% pour les transports).

Les « autres services extérieurs » (20000€, soit 36% des charges) augmenteront de 39%. Parmi ces charges, les honoraires versés au chargé de mission seront de 16800€ sur l'année, soit 1400€ par mois. L'objectif est de payer au permanent de l'ADA, l'équivalent d'un salaire net mensuel de l'ordre de 1000€ ; ce qui, chacun en conviendra, est loin d'être exorbitant vue la qualité et la quantité des services rendus. A cet égard, sachons que l'intention de l'association est de pouvoir financer, à partir de 2011, et de manière durable, un poste de salarié à plein temps.

Les aides aux demandeurs d'asile, en augmentation de 18%, représenteront 14% des charges (7700€). Ces aides sont désormais suivies d'un point de vue comptable selon 3 lignes : les aides pour transports locaux, celles pour les expéditions postales, celles enfin dites « exceptionnelles ».

2.2 A propos des ressources estimées de l'ADA pour 2010

Dès lors que les réserves de l'ADA sont faibles (de l'ordre de 2000€), le budget établi pour l'exercice se doit d'être équilibré. C'est dire que les « ressources » de l'année 2010 doivent couvrir les « charges de fonctionnement » prévues. Alors que nous tenons à parler vrai, et donc à établir un budget fondé sur des bases franches et réelles, nous espérons que notre message sera cette année encore entendu par nos financeurs¹.

Les ressources financières de l'ADA seront cette année encore de deux ordres :

- les subventions publiques, 33000€ (soit 60% du total), demandées à l'Etat et aux collectivités territoriales (Région, Département, Communauté de commune et Ville de Grenoble) en contrepartie de la prise en charge par l'ADA d'une véritable mission de « service public » auprès de cette population des demandeurs d'asile ;

- les autres produits, 21800€, constitués des adhésions, des dons et des apports des associations amies. Représentant 40% du total des ressources, ils témoignent de l'importance du « réseau ADA » dans la cité.

2.3 A propos des échanges non financiers estimés de l'ADA pour 2009

Comme il en fut l'an passé, le budget final de l'ADA pour 2010 tient compte – en charges (classe 86) et en produits (classe 87) – de la mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Grenoble de locaux à la Maison des Associations et de la valorisation du travail prévu de ses bénévoles (hypothèse de 25 bénévoles).

¹ Nous espérons même avoir accès à une nouvelle source de financement, la Métro, au nom du travail réalisé par les bénévoles de l'association pour le compte du Syndicat Mixte des Transports en Commun, le SMTC.

Tableau récapitulatif du « Réalisé 2009 » et du « Budget 2010 » de l'ADA

1. Comptes de charges (dépenses)	réalisé 2008	%	réalisé 2009	%	réal 09 réal 08	budget 2010	%	budg 10 réal 09
60- ACHATS	14546	<u>55%</u>	22828	<u>52%</u>	+ 57%	26800	<u>49%</u>	+17%
60.1- achats de prestations								
- traduction	5481	21%	9741	22%	+ 78%	12000		+23%
- transport (OFpra, CNDA)	7474	28%	11430	26%	+53%	13000		+14%
60.2- fourn. et petits équipements	884		1002			1000		
60.3- fourn. administratives	707		655			800		
61- SERVICES EXTERIEURS	187		190			300	1%	
61.1- assurance	0		190			200		
61.2- documentation			0			100		
62- AUTRES SERVICES EXTE.	9226	<u>35%</u>	14390	<u>33%</u>		20000	<u>36%</u>	+39%
62.1- honoraires du chargé de mission	7100	27%	11679	27%	+ 64%	16800		+44%
62.2- déplacements-formation	519		152			500		
62.3- téléphone	1425	5%	2458	6%		2500		
62.4- frais postaux ADA	182		143			150		
62.5- service bancaire & intérêts			- 42			50		
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
Aides aux demandeurs d'asile :	2650	<u>10%</u>	6526	<u>15%</u>	x 2,46	7700	<u>14%</u>	+18%
65.1- aides pour transports locaux			2198			2600		+18%
65.2- aides pour expédition postale			2040			2300		+13%
65.3- aides exceptionnelles			2288			2800		+22%
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	805		0			0		
TOTAL CHARGES	27414		43935	100%	+ 60%	54800	100%	+25%
<i>mise à disposition locaux</i>	<i>(1320)</i>		<i>(1360)</i>			<i>(1364)</i>		
<i>personnel bénévole</i>	<i>(28360)</i>		<i>(33282)</i>			<i>(36754)</i>		<i>(+10%)</i>
total	(57094)		(78577)		+38%	(92918)		+18%
2. Comptes de produits (ressources)								
74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7500		24000	<u>54%</u>	x 3,2	33000	<u>60%</u>	+37%
74.1- Etat (DDASS)	0		8000			10000		
74.2- Région RA	0		2000			4000		
74.3- Conseil Général Isère	5500		10000			12000		
74.4- Métro - SMTC	0		0			2000		
74.5- Ville de Grenoble	2000		4000			5000		
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10500		20587	<u>46%</u>	+ 96%	21800	<u>40%</u>	+6%
75.1- adhésions	500		1200			1200		
75.2- dons individuels	635		4739			4000		
75.3- apports associations								
- Secours Catholique	5115		6648			7000		
- Diaconat Protestant	4000		6000			7000		
- Cimade	0		1000			2000		
- Amnesty International	250		900			400		
- Ligue des droits de l'homme	0		100			200		
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	340		0			0		
TOTAL PRODUITS	18340		44587	100%	x 2,4	54800	100%	+ 23%
<i>mise à disposition locaux</i>	<i>(1320)</i>		<i>(1360)</i>			<i>(1364)</i>		
<i>personnel bénévole</i>	<i>(28360)</i>		<i>(33282)</i>			<i>(36754)</i>		<i>(+10%)</i>
total	(48020)		(79229)		+65%	(92918)		+17%
Résultat de l'exercice	- 9074		+ 652			0		